

Thomas A. Mauet, J. Bellemare, M. Jolin, R. Monette, M. Sheehan, *Techniques de plaidoirie*, Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1986, 356 pages, ISBN 2-920003-06-2

P.E. Audet, *Les officiers de justice des origines de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1987, 254 pages, ISBN 2-89127-038X

Albert Bohémier et Pierre-Paul Côté, *Droit commercial général*, tome 2, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1985, 514 pages, ISBN 2-920376-54-3

M. Tiffou et L. Pollak, *Droit au but... ou les outils du français*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1987, 244 pages, ISBN 2-89127-070-3

Pierre Béliveau et Jean Pradel, *La justice pénale dans les droits canadiens et français*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., Paris, Les Éditions Cujas, 1986, 298 pages, ISBN 2-89073-587-7, ISBN 2-25486-041-9

Luc Labelle, Charles Belleau, Mistrale Goudreau et Chantal Pilon

Volume 18, numéro 4, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058589ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058589ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labelle, L., Belleau, C., Goudreau, M. & Pilon, C. (1987). Compte rendu de [Thomas A. Mauet, J. Bellemare, M. Jolin, R. Monette, M. Sheehan, *Techniques de plaidoirie*, Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1986, 356 pages, ISBN 2-920003-06-2 / P.E. Audet, *Les officiers de justice des origines de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1987, 254 pages, ISBN 2-89127-038X / Albert Bohémier et Pierre-Paul Côté, *Droit commercial général*, tome 2, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1985, 514 pages, ISBN 2-920376-54-3 / M. Tiffou et L. Pollak, *Droit au but... ou les outils du français*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1987, 244 pages, ISBN 2-89127-070-3 / Pierre Béliveau et Jean Pradel, *La justice pénale dans les droits canadiens et français*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., Paris, Les Éditions Cujas, 1986, 298 pages, ISBN 2-89073-587-7, ISBN 2-25486-041-9]. *Revue générale de droit*, 18(4), 987–991. <https://doi.org/10.7202/1058589ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Notices bibliographiques

Thomas A. MAUET, J. BELLEMARE, M. JOLIN, R. MONETTE, M. SHEEHAN, *Techniques de plaidoirie*, Les Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1986, 356 pages, ISBN 2-920003-06-2.

Le professeur Thomas A. Mauet enseigne le droit à l'Université d'Arizona et est également le directeur du *Trial Advocacy* à cette même institution. En 1980, il publiait un ouvrage intitulé *Fundamentals of Trial Techniques* qui s'avéra fort utile dans le milieu des plaideurs. Au Québec, depuis 1982, le Barreau de la province, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, organise annuellement des séminaires intensifs de techniques de plaidoirie. On s'aperçut vite d'une lacune concernant les ouvrages traitant des techniques de plaidoirie. Il existait toutefois, dans la mince bibliographie disponible, le livre du professeur Mauet, ouvrage de langue anglaise et écrit en fonction du lecteur américain (c'est-à-dire puisant ses exemples dans le droit américain). Maîtres Bellemare, Jolin, Monette et Sheehan ont donc eu l'idée de traduire le traité du professeur Mauet et en ont obtenu les droits de traduction et d'adaptation pour le Québec.

Le livre que nous a donné l'Université de Sherbrooke, « Techniques de plaidoirie », a une couverture souple et est imprimé avec du papier de qualité supérieure. Le texte est aéré et se lit très bien. Une table des matières très détaillée facilite l'accès à des points d'intérêts particuliers.

Dans cet ouvrage, on traite particulièrement des sujets suivants : la préparation du procès, le choix du jury, l'exposé de la cause, l'interrogatoire principal, la production des pièces, le contre-interrogatoire principal, les plaidoiries et, finalement, les objections. Son intérêt se situe à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, il y a la concision du texte. Les auteurs ne se perdent pas en élucubrations de toutes sortes. Le style demeure toujours direct et ce qu'il y a à

dire est dit sans détours inutiles. On peut affirmer clairement que cet ouvrage constitue un manuel pratique indispensable aux plaideurs et à tous ceux qui ont à préparer un dossier. La table des matières et l'index analytique permettent un accès rapide au point particulier qui intéresse le lecteur.

Dans sa préface, le professeur Mauet nous dit ceci : « Ce texte met l'accent sur le procès par jury, puisqu'un plaideur capable de plaider sa cause devant un jury, devrait être en mesure de faire bonne figure dans une cause ordinaire. (...) Si la méthodologie et les techniques appliquées ici à des situations simples et courantes sont bien assimilées, des causes plus complexes pourront être défendues avec compétence. » (à la page X). Il allait de soi que le volume ne pouvait traiter de tous les types de procès. Il y faudrait plusieurs volumes et nous ne sommes pas convaincus de leur réelle utilité proportionnellement à l'effort requis des auteurs.

On peut aussi se rendre compte assez rapidement à la lecture de l'ouvrage qu'une place importante a été consacrée aux exemples pratiques. Le texte abonde dans ce sens et nous n'utilisons pas ce verbe dans son sens péjoratif, bien au contraire. La richesse d'exemples pratiques qui se trouvent dans cet ouvrage participe grandement à sa valeur au sein d'une maigre bibliographie consacrée aux techniques de plaidoirie. Ce livre devrait avant tout être un ouvrage de référence pour le plaideur ou l'avocat montant un dossier. Même si le texte se lit facilement et agréablement d'un couvert à l'autre, avec intérêt, il n'est pas dit que le volume sera placé dans sa bibliothèque personnelle pour ne plus y être repris. Bien au contraire, pour l'avocat de pratique privée, ce volume se doit d'avoir sa place parmi les Codes civils, de procédure civile, criminel et autres Codes utilisés presque quotidiennement (bien entendu, l'avocat d'expérience aura développé ses propres techniques et n'aura pas besoin de s'y référer

aussi souvent qu'un profane ou un débutant).

Bref, nous recommandons fortement « Techniques de plaidoirie ». Ce volume est une agréable surprise dans le monde des publications juridiques au Québec. La qualité de la forme ainsi que celle du fond contribuent à faire de ce livre une lecture très agréable et des plus enrichissantes.

Luc LABELLE
Avocat

P.E. AUDET, *Les officiers de justice des origines de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1987, 254 pages, ISBN 2-89127-038X.

L'auteur, avocat-cadre au ministère de la Justice du Québec, est reconnu pour ses connaissances approfondies dans le domaine des pouvoirs de ce précieux auxiliaire de l'administration de la justice québécoise qu'est le protonotaire. Cette monographie s'ajoute à un article fort intéressant consacré au protonotaire spécial, qu'il a fait publier il y a quelques années dans la *Revue du Barreau* (« La juridiction du protonotaire spécial en vertu du Code de procédure civile », (1980) 40 R. du B. 179-240). En fait, comme le titre de sa dernière œuvre l'indique, M^e Audet y fait une fresque historique et analytique de la fonction d'officier de justice, plus particulièrement de celle de protonotaire (ou greffier), à partir du régime colonial français jusqu'à aujourd'hui.

La première partie de son ouvrage est essentiellement historique et elle est de loin la plus intéressante. Intitulée *Les tribunaux civils québécois et leurs greffiers des origines de la colonie jusqu'à nos jours*, elle se subdivise en trois chapitres. Le premier est consacré au régime français (de 1608 à 1760), le second au régime anglais (de 1760 à 1867) et le dernier à l'évolution de la fonction de protonotaire à partir de la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Dans chacune de ces divisions, M^e Audet fait d'abord un portrait de l'organisation judi-

ciaire et de son évolution, afin de bien situer le contexte dans lequel fonctionnait le greffier, pour ensuite analyser son statut, ses pouvoirs et le mode de rémunération qui lui était applicable. On y constate par exemple que sous le régime français, le greffier recevait à la fois un salaire payé par l'administration publique et des émoluments versés par les justiciables pour les actes qu'il devait poser. M^e Audet nous fait ensuite constater que c'est sous le régime colonial britannique qu'apparaîtra le terme « protonotaire » pour désigner la fonction de greffier d'une cour dite supérieure. On apprend aussi qu'à cette époque, la rémunération des protonotaires et greffiers s'appuyait surtout sur le système des honoraires imposés aux justiciables « à l'acte », ce qui occasionna évidemment les pires abus. Puis arrive le régime de la Confédération au cours duquel on assiste à une évolution du statut de ces officiers de justice qui, parallèlement à l'accroissement de leurs pouvoirs, ont finalement été incorporés dans la Fonction publique provinciale et payés entièrement par l'État-employeur.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, beaucoup plus technique celle-là, l'auteur analyse le statut juridique actuel de l'officier de justice, en étudiant d'abord les tenants et aboutissants de sa situation de fonctionnaire à plein temps, puis en consacrant un deuxième chapitre à une vue d'ensemble des pouvoirs du protonotaire et du protonotaire spécial, ainsi que des recours à l'encontre de leurs décisions. Dans ce chapitre, M^e Audet se sert de cette étude pour aborder la problématique découlant de la double soumission de ces fonctionnaires au pouvoir exécutif détenu par l'État-employeur et au pouvoir judiciaire, incarné évidemment par les juges. Dans sa conclusion générale, l'auteur propose d'ailleurs des solutions à ce problème de double allégeance et aux inconvénients concernant l'éthique professionnelle qui peuvent en résulter. Il préconise notamment l'assujettissement des protonotaires spéciaux à un Code de déontologie judiciaire qui édicterait des règles d'éthique et des sanctions dont l'application relèverait d'un conseil judiciaire indépendant, semblable aux conseils de la magistrature qui ont juridiction en matière de plaintes à l'endroit des juges.

Écrite dans un style très abordable, cette monographie a pour principal mérite de nous faire prendre davantage conscience de ce travail relativement discret, mais essentiel, effectué par les officiers de justice. Elle permet au profane d'avoir par la même occasion un aperçu de l'évolution historique de notre organisation judiciaire. Nous croyons néanmoins que le premier chapitre de la deuxième partie de l'ouvrage, chapitre consacré au statut actuel de fonctionnaire de l'officier de justice, sombre dans moult détails techniques, parfois assez ennuyants, rappelant le style « description de tâches », si populaire dans la Fonction publique. À notre avis, l'auteur aurait pu y faire preuve d'un plus grand effort de synthèse. Néanmoins l'œuvre de M^c Audet demeure fort pertinente pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos institutions juridiques.

Charles BELLEAU
Professeur agrégé
à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Albert BOHÉMIER et Pierre-Paul CÔTÉ,
Droit commercial général, tome 2,
3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis,
1985, 514 pages, ISBN 2-920376-54-3.

En 1986, MM. Albert Bohémier et Pierre-Paul Côté, professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, ont publié le tome 2 de l'ouvrage *Droit commercial général*, complétant ainsi la troisième édition de l'œuvre (pour le tome 1, voir (1986) 17 *R. G. D.* 943). Ce deuxième tome est divisé en trois sections portant les titres suivants : les sociétés et les compagnies, le droit des effets de commerce, le droit de la faillite. Comme le mentionnent les auteurs dans leur avant-propos, ce contenu correspond à la description réglementaire du cours de droit commercial général de licence en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Chaque section du livre comprend un texte expliquant l'état du droit dans ces

matières. Sont également reproduits dans l'ouvrage des documents, formules, tableaux, décisions de jurisprudence et articles de doctrine qui complètent l'information contenue dans les textes.

L'ouvrage a principalement une vocation pédagogique. Son but est de fournir au lecteur une vue générale de chacun des secteurs traités. Les arrêts reproduits sont, au dire même des auteurs, les plus susceptibles d'alimenter la réflexion et la critique de l'étudiant.

On ne peut que féliciter les auteurs pour la réalisation de cet ouvrage. Dans chaque section, l'essentiel de la matière est présenté de façon claire et précise. Au titre des sociétés et des compagnies, les auteurs traitent de la nature juridique de la personne morale, des règles propres aux sociétés, des principes de base du droit des compagnies et des notions générales de la comptabilité et de l'analyse financière.

L'exposé du droit des sociétés, bien que succinct, brosse un tableau substantiel des règles de droit et des problèmes qu'elles suscitent. Le texte portant sur le droit des compagnies est plus dépouillé. Les auteurs ont dû procéder à certains élagages, rendus nécessaires par l'objectif même de leur travail : présenter en une quarantaine de pages les règles de base du droit des compagnies. Ainsi, la problématique des pouvoirs d'une compagnie et la théorie de l'*ultra vires* sont à peine mentionnées. La question de la représentation de la compagnie auprès des tiers (notamment la règle de l'*indoor management*) est presque passée sous silence. (Tout au plus, l'article de M^c Yves Lauzon, intitulé « Un aspect particulier de la théorie de la personnalité corporative : une corporation peut-elle être atteinte de folie ? » et annexé au texte des auteurs, traite sommairement de la question.) Malgré ces omissions, l'ouvrage donne un exposé juste des principes fondamentaux du droit des compagnies, ce qui permet à l'étudiant d'acquérir une vue d'ensemble adéquate de ce secteur du droit. Il faut de plus souligner que le texte, contrairement à celui reproduit dans la deuxième édition de l'ouvrage, traite séparément du droit des sociétés et du droit des compagnies ; l'ouvrage a d'autant gagné en clarté. Enfin le sommaire portant sur la comptabilité et l'analyse financière fournit

l'information minimale que tout étudiant en droit devrait connaître.

Le second titre porte sur le droit des effets de commerce. Le texte constitue une étude assez approfondie des règles de droit applicables. Les auteurs analysent en détail le jeu des articles de loi et enrichissent leur propos de nombreux exemples. Le texte, bien entendu, ne peut être qualifié d'exhaustif mais il présente une analyse méthodique de l'ensemble de la *Loi sur les lettres de change* et, à l'occasion, traite en profondeur des points litigieux de ce secteur du droit commercial (par exemple la question des signatures fausses ou non autorisées).

La dernière section de ce deuxième tome porte sur le droit de la faillite. Les auteurs y expliquent les principes directeurs de la *Loi sur la faillite*. Le plan adopté et la clarté de l'exposé rendent le texte de lecture aisée et agréable. Des tableaux annexés au texte facilitent également la compréhension des mécanismes de la faillite.

En conclusion, ce deuxième tome de l'ouvrage *Droit commercial général* constitue un manuel pédagogique de valeur indéniable. Joint au tome premier, il offre une vue d'ensemble intéressante et bien pensée du droit commercial. Toutefois il ne couvre pas tous les secteurs essentiels de ce domaine du droit. Les auteurs ont sans doute été influencés par le contenu obligatoire du cours de droit commercial général enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, ce qui les a incités à délaisser certains aspects du droit commercial. L'étude aurait été plus complète si elle avait inclus une analyse du principe de la liberté de commerce et de ses implications, de même qu'un aperçu des techniques de financement des entreprises.

Cette remarque mise à part, ce volume constitue l'un des ouvrages les mieux conçus dans ce domaine. L'étudiant qui débute ses études en droit, le juriste étranger qui voudrait avoir un aperçu général de notre droit commercial, ou même le juriste québécois que sa pratique a éloigné du droit commercial auraient avantage à se le procurer.

Mistrale GOUDREAU
Professeure à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

M. TIFFOU et L. POLLAK, *Droit au but... ou les outils du français*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1987, 244 pages, ISBN 2-89127-070-3.

Cet ouvrage, mis à l'épreuve à l'Université Concordia pendant deux ans dans des cours de français juridique, est aujourd'hui proposé à un public plus large. Il s'avère être un outil didactique très précieux et surtout efficace grâce à son approche des plus systématiques.

Suite à un bref exposé sur les sources du droit au Québec les thèmes suivants sont présentés succinctement : l'organisation de la justice, les procédures des divers tribunaux, le droit des personnes et de la famille, le droit du travail, le droit des affaires et enfin le droit pénal. Chaque section est complétée par des lectures complémentaires tels des articles de journaux et de revues ou des textes législatifs, suivies par une série d'exercices. Ces derniers permettent d'examiner les subtilités du français et tentent de vérifier l'assimilation des notions présentées.

Ce manuel, introduction claire au système juridique québécois, ne prétend pas être exhaustif. En effet, il se veut une simple initiation au droit codifié. Cependant, pour tous ceux qui appartiennent à un système juridique différent et qui désirent accéder à celui du Québec, cet ouvrage assurera une meilleure compréhension du vocabulaire propre au droit québécois.

Ce manuel s'adresse notamment aux secrétaires de juges, d'avocats ou de notaires, aux étudiants inscrits dans des programmes de traduction ou encore aux professionnels œuvrant dans le domaine du droit. Le citoyen qui ressent le besoin de parfaire ses connaissances du matériel lexical qu'il aura à utiliser dans des situations juridiques saura aussi en bénéficier.

Somme toute, cet ouvrage novateur mérite un accueil des plus chaleureux. C'est à souhaiter qu'il ne sera que le prélude à d'autres travaux aussi enrichissants.

Chantal PILON

Étudiante à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Pierre BÉLIVEAU et Jean PRADEL, *La justice pénale dans les droits canadiens et français*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., Paris, Les Éditions Cujas, 1986, 298 pages, ISBN 2-89073-587-7, ISBN 2-25486-041-9.

Cet ouvrage de MM. Jean Pradel et Pierre Béliveau est l'un des premiers, sinon le premier, à relever un défi si important, soit celui de comparer le procès pénal devant la justice canadienne et celui devant la justice française. Il présente un examen comparatif clair et complet de la procédure et du déroulement d'un procès pénal entre deux systèmes œuvrant de façon bien distincte.

L'introduction de ce livre fournit les notions fondamentales sur l'histoire, sur les sources et sur les organes principaux et auxiliaires de la justice. Elle se termine par une description des règles de compétence. Les deux parties suivantes sont consacrées respectivement à la preuve pénale et aux phases de la procédure pénale.

Les auteurs ont choisi de présenter chaque élément traité en mettant en regard la situation du droit canadien et celle du

droit français. Cette méthode quoique représentant un travail ardu pour les auteurs permet une meilleure assimilation du processus suivi dans chacun des deux systèmes. Les lecteurs et juristes canadiens et français sauront certes profiter du souci didactique des auteurs qui se dégage tout au long de cet ouvrage novateur.

Par ailleurs, cette œuvre est d'autant plus intéressante que les auteurs ont pris soin de reproduire les textes législatifs des deux pays considérés. S'ajoutent à ceux-ci maintes références à la jurisprudence existant dans l'un ou l'autre droit.

Somme toute, cet ouvrage sans précédent constitue un outil précieux pour le pénaliste comparatiste. Il deviendra une référence indispensable pour le lecteur ou juriste qui désire acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement de la justice pénale canadienne et française. Il ne manquera pas d'intéresser un vaste public!

Chantal PILON

Étudiante à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa